

Pour mieux vivre et produire en 2030...

Cette image donne à voir la France de 2030 et éclaire la portée de la planification écologique dans nos vies pour « mieux produire » en 2030.

Les leviers d'action de la planification écologique détaillés ici devront permettre à chacun d'entre nous :

- de **lutter plus efficacement contre les changements qui nous touchent déjà** (hausse des températures, sécheresse, manque de ressources...),
- de **bénéficier d'un environnement vivable pour soi et les siens** (une meilleure qualité de l'air, des écosystèmes plus résilients, des villes moins bruyantes...),
- mais aussi de **maintenir et développer notre qualité de vie** (bien-être, emploi, pouvoir d'achat, souveraineté...).

LÉGENDE

• Lien avec les autres piliers de la planification : **Mieux se déplacer**

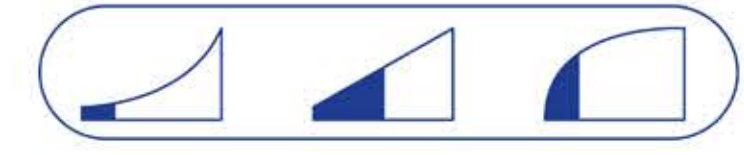
Mieux se loger

Mieux préserver

Mieux se nourrir

• **Impact estimé des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030, en millions de tonnes équivalent CO2 économisés:** -4 -5 -10

• **Degré de confiance dans l'atteinte de l'objectif :** Cet indicateur estime l'état d'atteinte de l'objectif et du déploiement des mesures en septembre 2024. La courbe du graphique indique la typologie de difficulté de mise en œuvre dans le temps.



... nous pivoterons vers une économie circulaire.

Promouvoir, soutenir et déployer des modèles économiques et pratiques industrielles fondés sur la préservation des ressources et l'allongement de la durée de vie des produits

- **L'État** soutient les filières à responsabilité élargie du producteur (REP) et fixe des objectifs d'économie de la fonctionnalité dans la commande publique. Il réglemente pour favoriser l'éco-conception des produits, sanctionne les allégations environnementales infondées, et met en place des collectes dites "préservantes" afin de favoriser le réemploi.
- **Les entreprises** font évoluer leurs modèles d'affaires et leurs pratiques de marketing publicitaires. Elles déploient pour leurs clients un affichage environnemental pour les produits textiles et alimentaires. Elles font évoluer leurs pratiques de fabrication et de distribution dans un souci d'économie, voire de réutilisation, des ressources utilisées (eau, plastique, énergie...).
- **Les collectivités locales** intègrent des considérations environnementales dans leurs contrats de commande publique. Elles accompagnent la mise en place de ressourceries, des zones de réemploi ou des repair cafés.
- **Les citoyens** font évoluer leurs pratiques de consommation en privilégiant les produits d'occasion ou reconditionnés, et préfèrent la location à l'achat pour certains produits.

C'est important, car 8 Français sur 10 changent de téléphone en état de marche.

... nous rénovons nos bâtiments tertiaires.

Isoler les bâtiments et substituer les énergies fossiles par des énergies décarbonées pour le chauffage et le fonctionnement

- **L'État** réglemente avec le décret Tertiaire et engage la rénovation de ses propres bâtiments.
- **Les entreprises** s'engagent dans les travaux de rénovation de leur parc. En tant que bailleurs, elles sensibilisent et accompagnent les occupants des bâtiments. Elles développent et structurent une filière de la rénovation énergétique.
- **Les collectivités locales** engagent les travaux de rénovation de leur parc de bâtiments publics (dont écoles) et soutiennent les projets de leur territoire.

C'est important, car le tertiaire représente plus d'un tiers du parc de bâtiments en France.

... nous produisons une énergie décarbonée.

Accélérer la production d'énergies renouvelables sur tout le territoire et poursuivre la montée en capacité du parc nucléaire

- **L'État** priorise le développement des énergies renouvelables par la voie des préfets, et s'appuie sur la loi Accélération des Energies Renouvelables. Il accélère les appels d'offre pour l'éolien en mer et régule le marché de l'énergie et le prix d'achat de l'électricité renouvelable.
- **Les entreprises** développent la chaîne de valeur des renouvelables, comprenant équipementiers, installateurs et fournisseurs de service, financiers et opérateurs. Elles signent des contrats d'achat (PPA) pour la fourniture d'électricité d'origine renouvelable et installent des panneaux solaires sur leurs sites.
- **Les collectivités locales** définissent des zones d'accélération et mettent en place des clauses incitatives dans les documents d'aménagement. Elles développent des outils d'assistance technique et peuvent prendre part aux projets (participation, communication...).
- **Les citoyens** souscrivent à des contrats d'énergie verte, installent des panneaux solaires sur leur toiture et peuvent prendre part à des projets renouvelables (coopératives, projets participatifs...).

C'est important, car nous devons répondre à la demande croissante d'électricité du fait de l'électrification des usages.

... nous moderniserons la gestion de nos déchets.

Réduire la quantité de déchets générés puis stockés

- **L'État** prend des mesures de sensibilisation à la réduction des déchets et intègre dans la commande publique des critères de prévention des déchets. Il soutient la structuration d'une filière de réparation/reconditionnement et accompagne la modernisation des filières REP.
- **Les entreprises** font évoluer leur offre (écoconception, économie de la fonctionnalité, réparation, réemploi...), diminuent les emballages, mettent en place des signalétiques de tri. Elles utilisent la publicité pour promouvoir la sobriété et le réemploi.
- **Les collectivités locales** intègrent dans la commande publique des critères de prévention des déchets et prennent des mesures de sensibilisation à la réduction des déchets auprès de leurs administrés. Elles améliorent la collecte et le tri, mettent en place des zones de réemploi dans les déchèteries, des ressourceries. Elles renforcent la coopération entre les acteurs économiques d'un même territoire.
- **Les citoyens** font évoluer leur consommation, privilégient la réparation et l'achat de produits réemployés et reconditionnés. Ils luttent contre le gaspillage alimentaire et choisissent le vrac lorsque possible.

C'est important, car le secteur du déchet permet à d'autres secteurs d'éviter des émissions via l'incorporation croissante de matières premières recyclées dans l'industrie, la hausse de la méthanisation et de la production de chaleur.

... nous adapterons les sites et filières industrielles les plus émissives.

Décarboner les 50 sites industriels et les 4 filières les plus polluantes

- **L'État** soutient la décarbonation industrielle. Il offre une simplification administrative et met à disposition des boîtes à outils de la loi Industrie Verte. Il définit un cadre de régulation du prix de l'électricité décarbonée.
- **Les entreprises** font leur bilan carbone, élaborent des plans de transition - notamment en changeant leurs procédés de fabrication - et accompagnent leurs sous-traitants à le faire. Elles améliorent leur efficacité énergétique, décarbonent leur énergie et optent pour une sobriété de matières.
- **Les collectivités locales** soutiennent l'écologie industrielle territoriale. Elles offrent un accompagnement humain, financier et en formation aux PME/ETI industrielles. Elles mettent à disposition du foncier utile.
- **Les citoyens** achètent des produits fabriqués en France avec un moindre impact pour l'environnement. Ils manifestent un intérêt pour des métiers industriels dans leur orientation professionnelle.

C'est important, car l'industrie représente 18 % des émissions, dont plus de la moitié provient de 50 sites fortement émetteurs.

... nous sécuriserons les matières premières stratégiques.

Répondre aux besoins croissants en matières premières stratégiques pour la réussite de la transition écologique, tel que le lithium, le cuivre ou le cobalt

- **L'État** sécurise les besoins en métaux primaires et soutient le développement du recyclage. Il trace les contours d'une diplomatie des métaux.
- **Les entreprises** diminuent la quantité de métaux critiques via l'innovation et des choix technologiques sobres. Elles améliorent le taux de collecte et de réincorporation.
- **Les collectivités locales et les citoyens** soutiennent les projets les plus vertueux d'extraction de matières premières stratégiques sur le territoire.

C'est important, car l'électrification des véhicules dépend de notre capacité à disposer de matières en quantité suffisante pour fabriquer en particulier les batteries. Soit par exemple pour le lithium : la France pourrait représenter de 2,5 à 3 % de l'offre mondiale en 2030.

... nous améliorerons les transports de nos marchandises.

Diminuer l'impact du transport de marchandises en optimisant le chargement, en électrifiant les poids lourds et reportant une partie du fret sur le ferroviaire et le fluvial

- **L'État** mobilise du foncier pour déployer des plateformes de transport, implanter des sites industriels à proximité des axes ferroviaires et fluviaux, etc. Il aide à l'acquisition de véhicules à motorisation alternative et soutient la compétitivité du fret ferroviaire et fluvial.
- **Les entreprises** développent une offre adaptée à la cyclologie (ex. aires de livraison dédiées aux vélos-cargos) et intègrent dans les marchés publics des clauses incitatives pour une logistique durable.
- **Les collectivités locales** verdisent leurs propres flottes (poids lourds, véhicules utilitaires). Elles accompagnent la création d'infrastructures de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs (routes, dépôts logistiques, ports...).
- **Les entreprises** renouvellent leurs flottes. Elles favorisent les livraisons par poids lourds électriques. Elles sensibilisent à l'éco-conduite. Les opérateurs ferroviaires améliorent leur efficacité opérationnelle.
- **Les citoyens** tiennent compte de l'impact carbone dans leurs choix de livraison.

C'est important, car la route reste le moyen de transport de marchandises ultra dominant (88 % en tonnes/km).

Entreprises, collectivités locales, citoyens, pouvoirs publics : il appartient à chacun de se saisir de ces leviers d'actions à la hauteur de ses moyens et de ses compétences.

Pour vous engager dans la voie de la planification écologique : info.gouv.fr/france-nation-verte